Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_030-DE

DC_2026_030

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

Secrétaire de séance : Madame MOUSSU Thérèse

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 49 Votants (dont 6 pouvoirs) : 55	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 23/01/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE,Nicolas KERDRAON - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Elisabeth BRUN,Katia BONNANT donne pouvoir à Amand LETORT,Ludovic LE SQUER donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Jean-Luc DELAUNAY donne pouvoir à Stéphane DOUABIN,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Nathalie CLOUET,Marie-Renée SAILLANT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Jean-Luc DUVEL,André BOUTHEMY,Joseph JEULAND,Anne-Marie MORLIER,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Joseph JOUAULT,Erick GESLIN,Pierre LEONARDI,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Fabrice HEULOT,Jean-Yves BESNARD,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_030-DE

DC_2026_030

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

- Modification simplifiée n°2 du PLU de Vitré - Mise à disposition du public

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu le code de l 'urbanisme, notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;
Vu le schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé le 15 février 2018 ;
Vu la délibération n°2020_005 du conseil municipal du 23 janvier 2020 approuvant la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de Vitré ;
Vu la délibération n° 2020_005 du conseil municipal de Vitré du 23 janvier 2020 relative à la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de Vitré ;
Vu la délibération n° 2021_258 du conseil municipal de Vitré du 13 décembre 2021 relative à l'approbation de la modification n°1 du PLU de Vitré ;
Vu la délibération 2024_058 du conseil municipal de Vitré du 18 mars 2024 relative à l'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de Vitré ;
Vu la délibération n° 2024_104 du conseil municipal de Vitré du 27 mai 2024 relative à l'approbation de la modification n°4 du PLU ;
Vu la délibération n° 2024_140 du conseil municipal de Vitré du 25 juin 2024 relative à l'approbation de la modification n°2 du PLU ;
Vu la délibération n°2024_222 du conseil municipal de Vitré du 18 novembre 2024 relative à l'approbation de la modification n°3 du PLU de Vitré ;
Vu la délibération n°2024_223 du conseil municipal de Vitré du 18 novembre 2024 relative à l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU de Vitré ;
Vu la délibération n°2025_186 du conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 28 août 2025 relative à l'approbation de la modification n°5 du PLU de Vitré ;
Vu les arrêtés du Maire de Vitré n°AM_2020_384 du 3 septembre 2020, n°AM_2021_333 du 7 septembre 2021, n°AM_2022_164 du 29 avril 2022, n°AM_2024_076, n°AM_2024_476 respectivement relatifs aux procédures de mise à jour n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5 du PLU de Vitré ;
Vu la délibération n°2025_248 du conseil d'agglomération du 13 novembre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU de Vitré
Vu l'avis de la commission Urbanisme de Vitré réunie le 19 janvier 2026 ;

Considérant le projet de modification simplifié n°2 du PLU de Vitré a pour objet la modification du zonage de la parcelle cadastrée DM0324, actuellement située en zone UA, reclassée en zone UAc, pour permettre l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire ;

Considérant que ce projet entre dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU défini par l'article L.153-45 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité compétente de définir les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée dudit PLU, préalablement à son approbation, et de mettre en place les mesures suivantes :
• Mesures de publicité mises en œuvre au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition :
- diffusion d'un avis dans la presse,
- diffusion de l'information sur le site internet de la Ville de Vitré et de Vitré Communauté ;
• Mise à disposition du public pendant un mois, soit du lundi 09 février 2026 à 9h au vendredi 13 mars 2026 à 17h, d'une notice de présentation et des avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_030-DE

DC_2026_030

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

modification simplifiée n°2. Ces documents pourront être consultés au Pôle Aménagement, situé au 87 bis, boulevard des Rochers à Vitré (35500), à ses jours et horaires d'ouverture. Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la Ville de Vitré et de Vitré Communauté ;
• Mise à disposition d'un registre pour recueillir les observations du public au Pôle Aménagement de Vitré et création d'une adresse mail temporaire pour recueillir ces observations par voie dématérialisée : « registre-ms2-PLU@mairie-vitre.fr ».

Il vous est proposé d'approuver les mesures de publicité et les modalités de mise à disposition du public proposées ci-dessus en vue de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Vitré.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 55

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 55**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 30/01/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Thérèse MOUSSU

Signé par : Thérèse MOUSSU
Date : 02/02/2026
Qualité : 8e vice-présidente : Thérèse Moussu

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.